

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 02 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Étaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**FINANCES**

Groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour les prestations de services d'assurances

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 27 mars 2025

Date de réception en préfecture : 10 avril 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 10 avril 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2025****FINANCES**

Groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour les prestations de services d'assurances

Préambule

Les marchés d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il est donc nécessaire d'organiser une nouvelle mise en concurrence afin de choisir un prestataire qui puisse répondre aux besoins de la commune en matière de prestations d'assurances.

Le CCAS ayant un patrimoine et employant 3 salariés, il est primordial d'intégrer le C.C.A.S pour la passation des marchés d'assurances.

La consultation sera divisée en six lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile et individuelle accident
- Lot 3 : Risques automobiles
- Lot 4 : Protection juridique de la Commune
- Lot 5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : Risques statutaires

L'intégralité de ces contrats sera rédigée par le Cabinet BRISSET PARTENAIRES, cabinet spécialisé dans la passation de marchés publics d'assurances, qui veillera à ce que les clauses du contrat soient les plus adaptées aux spécificités de la ville de Sainghin-en-Weppes et du C.C.A.S.

Le contrat sera passé à la fois pour couvrir les risques de la ville à titre principal mais aussi les risques du C.C.A.S à titre accessoire.

Afin de pouvoir mutualiser ces prestations de service, une convention de groupement de commandes sera signée entre la ville de Sainghin-en-Weppes et le CCAS, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

La convention de groupement de commandes prévoit que la ville de Sainghin- en-Weppes soit désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes. La commune sera donc chargée du lancement de la procédure de marché public afin de répondre aux besoins de la ville de Sainghin-en-Weppes et du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

La convention constitutive est soumise dans les mêmes termes à l'approbation de l'ensemble des membres du groupement.

Un représentant de la commune de Sainghin-en-Weppes (1 titulaire – 1 suppléant) devra être désigné pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, conformément à l'article L. 1414-3, I du CGCT.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

### **Considérant,**

❖ Que les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique disposent que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

❖ Qu'il est nécessaire de passer une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin-en-Weppes dans le but de passer un marché d'assurances,

❖ Qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article L. 1414-3, I du CGCT, le représentant de la ville de Sainghin-en-Weppes et son suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement

de commandes passée avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin-en-Weppes, dans le but de procéder à la passation d'un marché commun d'assurances.

**-DE PROCEDER** à l'élection du membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et de son suppléant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret concernant les nominations et présentations.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour ne pas voter au scrutin secret sur les nominations et présentations.

**SONT CANDIDATS :**

- En qualité de titulaire : M. CORBILLON Matthieu,
- En qualité de suppléant : M. MORTELECQUE Denis,

**SONT ELUS à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS** à la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes :

- En qualité de titulaire : M. CORBILLON Matthieu,
- En qualité de suppléant : M. MORTELECQUE Denis,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

